

Québec, 25 janvier 2022

Monsieur Simon Jolin-Barrette Ministre de la Justice Leader parlementaire du gouvernement Cabinet du leader parlementaire du gouvernement Édifice Pamphile-Le May 1035, rue des Parlementaires 1^{er} étage, bureau 1.39 Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 10 décembre 2021, le député de Laurier-Dorion, M. Andres Fontecilla, inscrivait au feuilleton une question relative aux investissements dans le programme Accès-Logis et aux investissements annoncés lors de la mise à jour économique pour l'accès au logement abordable sur le marché privé.

Il convient de rectifier certains faits mentionnés dans la question. Le gouvernement du Québec est conscient que les besoins en habitation sont grands et ce, partout sur le territoire. C'est pourquoi notre gouvernement a multiplié et diversifier les efforts au cours des dernières années afin que le plus grand nombre de Québécois ait accès à un logement de qualité et abordable.

Depuis 2018, notre gouvernement a investis plus de 730M\$ dans le programme Accès-Logis afin de construire des logements sociaux et abordables. Jusqu'ici cela représente plus de 3 656 unités de logements. Nous avons actuellement 3 364 unités en construction et davantage d'unités entreront en chantier bientôt. Notre gouvernement est en action pour moderniser le programme Accès-Logis Québec afin de nous permettre de livrer notre engagement de construire 15 000 unités de logements sociaux et abordables. Nous tenons à le rappeler, nous nous sommes engagés à livrer le tout et c'est pour cela que le programme Accès-Logis a été reconduit, et ce, contrairement à ce qu'affirment les groupes communautaires.

Télécopieur: 514 873-2620

Notre gouvernement a annoncé le 25 novembre dernier, 200M\$ supplémentaires afin de livrer poursuivre la réalisation de cet engagement. Ce programme, en parallèle du programme Accès-Logis, permettra la construction de logements abordables partout au Québec. Nous souhaitons que tous les acteurs du milieu puissent mettre l'épaule à la roue afin d'augmenter l'offre de logement. Les promoteurs privés, tout comme les acteurs du milieu communautaire comme les coopératives d'habitation et les OSBL d'habitation pourront bénéficier de ces sommes.

Notre gouvernement prend très à cœur cet enjeu et nous continuons nos efforts afin de permettre à tous les Québécois de se loger adéquatement.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

ANDRÉE LAFOREST

Suder harrist.